



Société Civile des Editeurs de Langue Française

**ACTE D'ADHÉSION
NOTICE ET INFORMATIONS**

CONDITIONS D'ADHÉSION

- Être une personne morale exerçant à titre professionnel et à titre principal :
 - des activités d'édition littéraire en langue française
 - des activités d'édition de jeux de société en langue française
- Être cessionnaire ou mandataire des droits d'adaptation de tout ou partie des oeuvres de son catalogue

Pièces à joindre à la demande d'adhésion :

- L'acte d'adhésion rempli, daté et signé
- Un extrait récent (moins de trois mois) de l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés (KBIS)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- La liste des marques éditoriales, en format word ou excel
- Un ou plusieurs ouvrages du catalogue - *facultatif*

Pour toute question : **admin@scelf.fr**

Cadre réservé à la SCELf

☐ Déjà membre

Référence SCELf

Nom de la maison d'édition :

Numéro SIRET :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Site Internet :

Représentant légal

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

Administratif / Comptabilité

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

Si la fonction existe au sein de la maison d'édition

Chargé de droits audiovisuels / spectacle vivant

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

- Déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement général de la Société Civile des Éditeurs de Langue Française (SCELf), disponibles sur le site : www.scelf.fr.
- Déclare adhérer à la SCELf, dont le siège social est situé 24 rue de Clichy, 75009 Paris, et dont l'adresse est 12 rue Ballu, 75009 Paris.
- Donne mandat à la SCELf de percevoir, en son nom et pour son compte, en qualité de cessionnaire des droits de ses auteurs :
 - les droits d'adaptation dus, conformément aux protocoles signés avec la SACD, la SCAM et la SACEM
 - la part de copie privée sonore et audiovisuelle perçue par la SACD, la SCAM et la SACEM dans le cadre du périmètre des protocoles d'accord
 - d'une manière générale, tous droits d'adaptation qui seraient dus dans le cadre d'une exploitation par un tiers
- Autorise la SCELf à prélever sur les droits perçus une retenue pour frais de gestion, dont les taux sont fixés chaque année par l'assemblée générale (cf. tableau ci-après).
- Verse une cotisation annuelle, propre à la catégorie dont il relève, lui permettant de bénéficier des services développés par la SCELf en matière d'accompagnement juridique, de formation et de promotion de l'adaptation.

La présente adhésion prend effet après validation par le Comité d'Administration et prendra fin par le retrait, la démission ou l'exclusion de l'adhérent (cf. Art. 22 des Statuts).

TABLEAU DES COTISATIONS

LES CATÉGORIES D'ASSOCIÉS

COLLÈGES A/B/C/D

A

SOCIÉTAIRES DE NIVEAU 3

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

supérieur à 100 000€

Cotisation annuelle 3000€

B

SOCIÉTAIRES DE NIVEAU 2

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

compris entre 30 000€ et 100 000€

Cotisation annuelle 1000€

C

SOCIÉTAIRES DE NIVEAU 1

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

compris entre 10 000€ et 30 000€

Cotisation annuelle 500€

D

ADHÉRENTS

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

inférieur à 10 000€

Cotisation annuelle 50€

À la date de signature du présent acte d'adhésion, les taux de retenue statutaires sont :

A

B

C

D

TAUX DE RETENUE STATUAIRE

6%	8%	10%	12%	Répartition SACD - Audiovisuelle
3%	3%	3%	6%	Répartition SACD - Spectacle vivant
13,4%	15,4%	17,4%	19,4%	Répartition SCAM
6%	8%	10%	12%	Répartition SACEM
6%	8%	10%	12%	Accord direct Radio France
5%	5%	5%	5%	Copie privée
Sur la part Éditeur : 5% plafonné à 4500 euros				Cession Cinéma et Télévision (cf. Article 16 du Règlement Général)

Fait à :

Le :

(Signature et / ou Cachet :)

Protection des données personnelles

Pour toute demande d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données, de limitation et d'opposition au traitement, veuillez adresser un mail à admin@sclcf.fr ou un courrier à la SCLCF, à l'adresse suivante : 12, rue Ballu 75009 Paris.

Les données traitées par la SCLCF en exécution de la présente adhésion ne font l'objet d'aucune cession, ni concession à des tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. La SCLCF est un organisme de gestion collective à but non lucratif qui n'effectuent aucune exploitation commerciale des données traitées en exécution du présent acte.